

Le parfait en français: Accompli ou prétérit?

ANDRÉ MARTINET
(Paris)

On ne répétera jamais assez qu'il ne peut y avoir, de réels universaux linguistiques, que ceux qu'on inclut dans la définition qu'on donne d'une langue et ceux qu'on peut déduire de cette définition.

Ceux qu'on croit, outre cela, pouvoir dégager, sont des traits ou des procès qu'on rencontre très généralement dans les langues parce qu'ils sont conditionnés par le psychisme de l'être humain ou la physiologie de ses organes, sans qu'on soit jamais sûr qu'ils ne cèdent jamais devant certains concours de circonstances. J'illustrerai la chose en référence à quelques traits de phonie.

Dans une conversation avec Otto Jespersen, dont je traduisais alors, en français le livre *Language*¹, le maître danois avait repris une formulation selon laquelle une voyelle centrale réduite ne pouvait apparaître que dans une syllabe inaccentuée; je lui signalai l'exception, relevée dans certains parlers franco-provençaux, où une voyelle centralisée, phonologiquement brève et, de ce fait, suivie sous l'accent, d'une consonne géminée, aboutissait à un minimum vocalique: /'sǒpǎ/ «soupe» s'articulant, en fait, ['s^oppa]. Il est vrai qu'à force de réduire la voyelle, on peut la faire disparaître, comme en témoignent ceux des dialectes où la forme attestée est /spǎ/. Il faut en conclure qu'une voyelle réduite est naturellement instable parce que les conditionnements qui ont amené à cette réduction peuvent se poursuivre jusqu'à l'élimination pure et simple. Ceci veut dire qu'une voyelle centrale réduite sera rarement attestée sous l'accent, mais non qu'elle y est radicalement impossible.

Ce qu'il est donc utile de rechercher et de signaler, ce sont les traits ou, mieux, les processus dynamiques que l'on relève un peu partout lorsque certaines conditions sont réunies, sans qu'on puisse jamais exclure la possibilité que quelque conditionnement particulier et inattendu vienne blo-

¹ Ce n'est pas ma propre traduction qui a été publiée récemment.

quer une évolution qu'on était tenté de considérer comme inéluctable. On doit à André Haudricourt la formulation d'une «loi panchronique» selon laquelle c'est sous la pression de géménées fréquentes, tendant à se simplifier, que se produit la spirantisation des occlusives². On développe cette «loi» en ajoutant que le processus se produira lorsque la fréquence des géménées sera de l'ordre de celle des phonèmes simples et non plus de celui des combinaisons de deux phonèmes consonantiques. Or, si nous considérons l'italien, nous constatons que les géménées de grande fréquence y existent depuis des siècles, que les simples correspondantes ont effectivement été soumises à un processus de lénition en Toscane et aux environs, mais que l'italien «standard» continue à opposer à ses géménées des simples occlusives. On invoquera, sans doute l'influence de la forme graphique. Mais les faits sont là. La «loi» est statistiquement acceptable. On doit la poser en précisant que toute exception constatée devra être expliquée comme résultant d'un conditionnement particulier.

Cela dit, nous en venons au «parfait» en général et en français en particulier.

Défini strictement, le parfait présente comme existant l'aboutissement du processus verbal. En pratique, cependant, si l'on veut avoir l'assurance d'être compris, il vaut mieux parler, dans ce cas, d'un aspect accompli. La raison en est que, dans la plupart des cas de parfait attestés dans les langues les mieux connues, on relève au moins des traces d'emplois du «parfait» en référence non point au résultat, mais au processus qui a abouti à ce résultat, c'est-à-dire à un processus dans un temps révolu. Quand un Britannique demande «Have you seen 'Apocalypse now'?», avec un parfait, il peut ne pas impliquer autre chose que l'Américain qui pose, avec un prétérit, la question «Did you see 'Apocalypse now'?». L'opposition d'un accompli à un passé peut facilement évoluer vers celle d'un passé récent à un passé lointain et, finalement, aboutir à l'élimination de l'ancien passé au profit du «parfait», comme elle est attestée dans l'évolution préhistorique du germanique et dans le passage du latin aux langues romanes.

Le français a naturellement participé à cette évolution qui a fait, du parfait latin, un pur et simple prétérit. Cette évolution s'est faite en rapport avec l'apparition d'un nouvel accompli de forme périphrastique combinant avec un auxiliaire, *avoir* ou *être*, le participe accompli, sur le modèle *profectus est* des déponents latins.

Une fois les anciens parfaits *fut*, *fit*, *donna* définitivement relégués au rôle de prétérit, le processus s'est lentement amorcé selon lequel le nouveau parfait, de forme périphrastique, a été, dans certaines circonstances, interprété, puis utilisé, comme un passé récent. Il n'est pas trop difficile d'imaginer des circonstances dans lesquelles l'enfant, à qui l'on demande

² Voir *Economie des changements phonétiques*, Berne, Francke, 1955, p. 149, note 42, et, *ibid.*, le développement de cette loi.

«As-tu mangé ta soupe?», c'est-à-dire «As-tu terminé?», va répondre «Il y a un moment que je l'ai mangée», où ce qui est impliqué est moins le résultat de l'action que la distance vis-à-vis de la minute présente.

Je laisse à plus compétents que moi le soin de poursuivre, à travers les témoignages qui nous restent du vieux et du moyen français, les traces d'une évolution qui ne se précipitera qu'au moment où le prétérît, le «passé simple» des écoliers, va commencer à disparaître de l'usage français parlé.

Le conditionnement de ce processus a été esquissé ailleurs³, et on ne le rappelle ici qu'à très grands traits.

Dès la fin du XVe siècle, on ne distingue plus, à l'oral, deux conjugaisons distinctes au présent de l'indicatif: *dore, dories, dore*, de *dorer, dorm, dors, dort*, de *dormir*, se prononcent uniformément /dɔr/; *dore-t-il* et *dort-il* sont uniformément /dɔrti/; *dorer* et *dormir* ne s'y distinguent plus que par les variantes du radical du second. On sait que les première, deuxième et troisième personnes du singulier du présent de l'indicatif représentent statistiquement la moitié des occurrences des formes conjuguées. Si l'on ajoute que traditionnellement le futur a, en français, les mêmes désinences pour tous les verbes et que ceci est, au XVe siècle, depuis longtemps le cas pour l'imparfait, il ne reste pour présenter, de verbe à verbe, des désinences variables, que le prétérît et l'imparfait du subjonctif avec le choix imposé des voyelles /-a/, /-i/, /-y/ et /-ē/. Mais les jeunes enfants qui vivent surtout dans le présent, ont peu d'occasion d'utiliser activement ces formes qui sont désormais les seules qui s'opposent à l'unification des conjugaisons aux modes personnels. Les enfants francophones sont, dans ces conditions, devant une alternative, ou bien étendre analogiquement une des formes /-a/, /-i/, /-y/, /-ē/ à tous les verbes, ou bien remplacer ce prétérît sur lequel ils trébuchent —s'exposant ainsi aux railleries et aux sanctions des gardiens des traditions— par le parfait qui se forme en combinant des auxiliaires et des participes très tôt identifiés du fait de leur fréquence.

L'extension analogique des formes en /-i/, un peu moins fréquentes, mais plus uniformes que celle du premier groupe, en /-e/ et /-a/, est attestée à Paris, mais n'a triomphé que dans les parlers de l'Ouest.

La solution qui l'emporte en français central est l'extension du parfait dans le domaine qui était autrefois celui du prétérît. Aujourd'hui, la fiction parlée utilise le présent, mais le passé vécu, même lointain, s'exprime à l'oral au moyen du «parfait».

En résumé, les inconvénients formels du prétérît ont amené sa disparition, d'où un vide et un de ces phénomènes d'attraction, en anglais *drag*, que William Moulton a proposé de désigner, en allemand, comme *Zog*. On attendrait, dans ce cas, une mutation en chaîne et l'apparition d'un

³ *Evolution des langues et reconstruction*, Paris, P.U.F., 1976, chapitre 2, plus particulièrement p. 14 à 19.

nouvel accompli. Il y en a effectivement des traces: la ménagère, dans sa satisfaction du devoir accompli, déclarera plutôt «J'ai ma lessive faite» que «J'ai fait ma lessive» dont on ne saurait s'il se réfère à l'action accomplie ou au processus dans le passé. Mais il faut reconnaître que les Français n'abusent pas du nouvel accompli. Notre ménagère a toutes chances de déclarer plutôt «Chic, c'est fini!» et, en règle générale, aucune ambiguïté gênante ne résulte de l'emploi du bivalent «parfait».

Le plus souvent, sans doute, il n'y a aucun intérêt pratique à distinguer entre l'action passée et l'action accomplie. Si, en réponse à «Je voudrais parler à Monsieur N.» on répond «Monsieur N. est parti», il n'est pas sûr qu'on veuille spécifier que Monsieur N. n'est pas là, plutôt que Monsieur N. est parti ce matin à 8 heures. Pour distinguer entre l'un et l'autre, il ne suffira pas d'ajouter «ce matin» qui peut cerner aussi bien la durée de l'absence que noter le moment du départ. Ce ne peut être qu'une précision comme «huit heures» qui fait basculer l'interprétation du côté de l'action passée.

L'emploi nu du «parfait», sans spécification d'aucune sorte, implique, selon le verbe, plus ou moins l'accompli ou le passé: «J'ai mangé» veut le plus souvent dire «Je n'ai plus faim». «J'ai bu» impliquerait plutôt l'indication d'un processus. Mais c'est souvent la situation qui est décisive: sur un stade, «J'ai couru» est un présent accompli: «Je n'ai plus à passer l'épreuve de course»; ailleurs il s'agit d'un processus dans un temps révolu.

Rien n'est plus difficile, pour un francophone sans formation linguistique, que de percevoir cette différence entre présent accompli et processus dans le passé. Il n'y a pas, en effet, dans ce cas, d'opposition entre deux signes formellement différenciés, et les besoins de la communication n'incitent guère à rechercher ici des formes distinctes.

Il y a cependant des contextes où figurent concurremment un accompli et un processus dans un temps révolu et où l'on peut penser que les locuteurs vont tendre à introduire entre eux un contraste dans la chaîne⁴. C'est effectivement ce que font naturellement certains locuteurs: je dirai très bien «Quand elle a eu baigné le bébé, elle l'a couché dans son berceau». Dans ce contexte, le composé simple *a couché* implique un processus dans le passé, la forme à deux auxiliaires *a eu baigné* marque l'accomplissement dans le passé. Mais d'autres francophones réagissent différemment: ils évitent la forme à deux auxiliaires que certains maîtres d'école dénoncent comme «incorrecte», aussi bien en proposition principale où elle est généralement sentie comme «provinciale» que, comme ici, dans une subordonnée, où une majorité probable de Français cultivés la considère comme parfaitement correcte. Pour l'éviter, certains, sans doute essentiellement influencés par l'école, remplaceront la proposition par un syntagme nomi-

⁴ Il est intéressant de constater que l'opposition traditionnelle entre un démonstratif proche marqué par *-ci* et un démonstratif lointain marqué par *-là*, ne se maintient, en français contemporain, que pour établir un contraste dans la chaîne, *voici* et *voilà*, par exemple, étant des synonymes.

nal: «Le bébé une fois baigné, ...» ou «Après le bain, ...». D'autres n'hésiteront pas à employer concurremment les deux formes de parfait du même degré de complexité avec des valeurs différentes, en faisant confiance au contexte, ici «quand», pour marquer ce qui est perçu non comme une différence aspectuelle, mais comme la successivité de deux actions. Donc: «Quand elle a baigné le bébé, elle l'a couché...» ce qui est senti par les représentants de notre première catégorie comme une façon hautement répréhensible de s'exprimer.

On notera que tout le monde tombe d'accord pour marquer, au présent, la différence par une complexité différente des formes dans «Quand elle a baigné le bébé, elle le couche...»

Des enquêtes en cours permettront sans doute de situer sur la carte chacun des deux types de comportement linguistique, le quart nord de la France et la Belgique francophone favorisant le second, et Paris présentant concurremment les deux types sans qu'on puisse préciser lequel des deux est proprement local.

* * *

On estime généralement, en France et ailleurs, que la langue française est standardisée à l'extrême. On a montré qu'il n'en est rien, en ce qui concerne aussi bien le système phonologique⁵ que la prononciation du vocabulaire⁶. En matière grammaticale, il est vrai que la norme y est impérative, mais le caporalisme y caractérise beaucoup plus la forme écrite, tout ce qui a une répercussion sur l'orthographe, que sur les faits syntaxiques au sens large du terme impliquant toutes les compatibilités des monèmes. Au dossier des latitudes grammaticales, on versera le cas de ce qu'on désigne comme le «passé surcomposé». Ceci pourra inciter les grammairiens à oublier pour un temps leur prescriptivisme traditionnel afin d'observer les normes réelles telles qu'elles se dégagent de l'examen des variétés sociales et géographiques de la langue.

⁵ Tout d'abord dans André Martinet, *La prononciation du français contemporain*, Paris, Droz, 1945.

⁶ Cf. A. Martinet et Henriette Walter, *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris, France-Expansion, 1973.

